

DELIBERATIONS
du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 27 mars 2014

POINT VI.1:
Compte-rendu des travaux du CS du 26 mars 2014
exerçant les compétences de la commission de la Recherche (CR) :
études doctorales : répartition du « fonds doctorant »

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU le code de l'Education
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du CS du 26 mars 2014

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE, avec 19 pour (unanimité) : la répartition du fonds doctorant.

Dijon, le 28 mars 2014

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Tableau « Proposition de répartition du fonds doctorant »

Délibération transmise au Recteur Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

**Proposition de répartition du "fonds doctorant" année universitaire 2013-2014
Année budgétaire 2014**

**Détermination crédits fonds doctorant
ouverts au Budget Université 2014**

154 800

CIPE (financement Phase 4 SIREDO)
Mission doctorale

2 500
30 000

Solde affecté aux écoles doctorales

122 300

Crédit forfaitaire 48 920
Crédit pondéré / Inscrits 36 690
Crédit pondéré / Thèses 36 690

Clé de répartition**Proposition ED**

Part forfait 40%
Part inscrits 30%
Part thèses 30%

Ecoles doctorales chiffres des inscrits au 07/02/2013 (remontée Ministère)	<u>Inscrits</u> PAYANTS	<u>%</u>	<u>Thèses 2013</u>	<u>%</u>	<u>Part forfait</u>	<u>Part inscrits</u>	<u>Part thèses</u>	<u>Crédit total</u>
ED Carnot Pasteur	111	13,04%	32	15,92%	12 230	4 786	5 841	22 857
ED LISIT	454	53,35%	69	34,33%	12 230	19 574	12 595	44 399
ED SPIM	76	8,93%	24	11,94%	12 230	3 277	4 381	19 888
ED ES	210	24,68%	76	37,81%	12 230	9 054	13 873	35 157
Total	851	100,00%	201	100,00%	48 920	36 690	36 690	122 300